



**COMPTE RENDU DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 AVRIL 2018**

Régulièrement convoqué par le Président, le Conseil Communautaire a délibéré sur les rapports inscrits à l'ordre du jour le 05 avril 2018.

Date de convocation le : 30 mars 2018

Compte rendu affiché le : 09 avril 2018

Secrétaire de séance : Mme Laurence DESFONDS

Présents :

M. Anthony ZILIO, M. Benoit SANCHEZ, M. Denis DUSSARGUES, M. François MORAND, M. Guy SOULAVIE, M. Rodolphe PEREZ, M. Christian PEYRON, M. Jean-Louis GRAPIN, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Claude BESNARD, M. Pierre MASSART, M. Hervé FLAUGERE, Mme Marie-Andrée ALTIER, M. Claude RAFINESQUE, Mme Virginie VICENTE, M. Serge BASTET, Mme Katy RICARD, Mme Estelle AMAYA Y RIOS, Mme Thérèse PLAN, Mme Christine FOURNIER, Mme Marie-Claude BOMPARD, Mme Laurence DESFONDS, Mme Jacqueline MOREL.

Représentés :

*M. Jean-Claude ANDRE par M. Pierre MASSART
Mme Céline DIAZ par M Denis DUSSARGUES
Mme Sophie CHABANIS par M Hervé FLAUGERE
M Serge FIORI par Mme Laurence DESFONDS
M. Pierre MICHEL par Mme BOMPARD*

Monsieur Anthony ZILIO, Président, ne prend pas part aux votes des questions n° 9 à 12.

Monsieur Claude BESNARD, ne prend pas part aux votes des questions n° 19 à 24.

Question n°01 - Nomination du secrétaire de séance

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'Assemblée Communautaire de désigner son secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire désigne à la **majorité** des suffrages exprimés, **Mme Laurence DESFONDS**, en qualité de secrétaire de séance

Abstentions : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN.

Question n°02 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 Mars 2018

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Il est proposé à l'Assemblée Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 Mars 2018.

Le Conseil Communautaire approuve à la **majorité** des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 13 mars 2018.

Abstentions : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

Question n°03 Proposition de modification statutaire

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n°51-0100 du 21 Novembre 2005 portant création de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence ; et l'approbation de ses statuts définissant notamment ses champs de compétences originelles, modifiés par arrêtés préfectoraux en date du 24 Avril 2007, 11 Décembre 2007, 21 Avril 2009, 30 Septembre 2014, 23 Décembre 2016,

Vu le projet de statut tel que proposé en annexe de la présente délibération,

Considérant la nécessité de proposer une modification statutaire afin de mettre à jour les statuts au regard des compétences obligatoires imposées par la loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant la nécessité de modifier les statuts pour y intégrer la compétence GEMAPI obligatoire décrite aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ainsi que les missions dites partagées décrites aux alinéas 11 et 12 dudit article,

Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire de :

- **MODIFIER** les statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence tels que présentés dans le projet en annexe,
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- **MODIFIE** les statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence tels que présentés dans le projet en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Question n°04- Budget Principal – Compte de gestion 2017

Rapporteur : M. GRAPIN

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, vice-Président en charge des Finances, soumet au Conseil Communautaire le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017 établi par le Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Bollène, Trésorière de la Communauté de Communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 18 656 774,19 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout actes aux effets ci-dessus.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout actes aux effets ci-dessus.

Question n°05 - Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal – Compte de Gestion 2017

Rapporteur : M. GRAPIN

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, Vice-Président en charge des Finances, soumet au Conseil Communautaire le compte de gestion du Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017 établi par le Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Bollène, Trésorière de la Communauté de Communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 238 445,19 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal, dressé pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout actes aux effets ci-dessus.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal, dressé pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout actes aux effets ci-dessus.

Question n°06 - Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Compte de Gestion 2017

Rapporteur : M. GRAPIN

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, Vice-Président en charge des Finances, soumet au Conseil Communautaire le compte de gestion du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017 établi par le Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Bollène, Trésorière de la Communauté de Communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 38 719,89 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif, dressé pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout actes aux effets ci-dessus.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif, dressé pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout actes aux effets ci-dessus.

Question n°07 - Budget Annexe de la Zone d'Activité Economique Notre Dame (ZAND) – Compte de Gestion 2017

Rapporteur : M. GRAPIN

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, Vice-Président en charge des Finances, soumet au Conseil Communautaire le compte de gestion du Budget Annexe de la Zone d'Activité Economique Notre Dame (ZAND) de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017 établi par le Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Bollène, Trésorière de la Communauté de Communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un déficit global de clôture de 20 396,91 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du Budget Annexe de la Zone d'Activité Economique Notre Dame (ZAND), dressé pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout actes aux effets ci-dessus.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Annexe de la Zone d'Activité Economique Notre Dame (ZAND), dressé pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière de Bollène, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout actes aux effets ci-dessus.

Question n°08 -Vote des Comptes Administratifs 2017 – Election du Président de Séance

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Président indique qu'en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil Communautaire doit élire son président.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée d'élire un Président de séance pour les questions n° 9 à 12.

L'assemblée est invitée à voter

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **DECLARE Monsieur Benoît SANCHEZ**, Président de séance pour les questions 9 à 12 de la présente séance.

Question n°09 -Budget principal – Compte Administratif 2017

Rapporteur : M. GRAPIN

L'exercice 2017 de la Communauté de Communes étant clos, Monsieur Jean-Louis GRAPIN, Vice-Président en charge des Finances, soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le Compte Administratif 2017 du Budget Principal qui fait ressortir un **excédent global de clôture de 18 656 774,19 €**.

	BP 2017	CA 2017
Chapitre 013 Atténuation de charges	60 000,00	156 651,07
Chapitre 70 Produits des services	795 000,00	1 072 006,32
Chapitre 73 Impôts et taxes	23 635 892,00	23 609 051,11
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	4 495 795,00	4 523 850,07
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	294 000,00	294 659,76
Chapitre 76 Produits financiers	0,00	0,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00	27 646,12
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	29 280 687,00	29 683 864,45
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Chapitre 002 Excédent reporté	22 497 533,87	22 497 533,87
Recettes de Fonctionnement	51 778 220,87	52 181 398,32
Chapitre 011 Charges à caractère général	5 052 064,86	4 617 246,32
Chapitre 012 Charges de personnel	3 800 000,00	3 654 189,98
Chapitre 014 Atténuation de produits	19 982 830,10	19 496 795,95
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 087 700,00	539 723,27
Chapitre 66 Charges financières	0,00	0,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 503 993,78	1 299,64
Chapitre 022 Dépenses imprévues	1 089 000,00	0,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	32 515 588,74	28 309 255,16
<i>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>	<i>19 162 632,13</i>	<i>0,00</i>
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>100 000,00</i>	<i>74 111,87</i>
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>19 262 632,13</i>	<i>74 111,87</i>
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice	51 778 220,87	28 383 367,03
Résultat de Fonctionnement	0,00	23 798 031,29

	BP 2017	CA 2017	RAR 2017	TOTAL 2017
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	2 235 353,83	1 218 949,83		1 218 949,83
Chapitre 13 Subventions d'investissement	89 261,00	46 528,50	240 882,00	287 410,50
Chapitre 16 Emprunt	0,00	0,00		0,00
Chapitre 27 Autres Immobilisations financières	1 474 106,87	0,00		0,00
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice	3 798 721,70	1 265 478,33	240 882,00	1 506 360,33
<i>Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>19 162 632,13</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>100 000,00</i>	<i>74 111,87</i>	<i>0,00</i>	<i>74 111,87</i>
<i>Chapitre 041 opérations patrimoniales</i>	<i>22 000 000,00</i>	<i>120 920,03</i>	<i>0,00</i>	<i>120 920,03</i>
Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice	41 262 632,13	195 031,90	0,00	195 031,90
Recettes d'Investissement	45 061 353,83	1 460 510,23	240 882,00	1 701 392,23
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	270 000,00	46 473,02	35 790,84	82 263,86
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	5 333 159,66	1 113 360,87	3 494 073,29	4 607 434,16
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	11 094 054,24	2 985 829,64	983 094,10	3 968 923,74
Chapitre 23 Immobilisations en cours	5 276 328,03	1 247 371,87	364 925,10	1 612 296,97
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice	21 973 541,93	5 393 035,40	4 877 883,33	10 270 918,73
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Chapitre 041 opérations patrimoniales</i>	<i>22 000 000,00</i>	<i>120 920,03</i>	<i>0,00</i>	<i>120 920,03</i>
Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice	22 000 000,00	120 920,03	0,00	120 920,03
Besoin de financement antérieur reporté	1 087 811,90	1 087 811,90	0,00	1 087 811,90
Dépenses d'Investissement	45 061 353,83	6 601 767,33	4 877 883,33	11 479 650,66
Besoin de Financement	0,00	5 141 257,10	4 637 001,33	9 778 258,43
Résultat de Clôture	0,00	18 656 774,19		

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Bollène, Trésorière de la Communauté de Communes.

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Monsieur Le Vice-Président demande à l'assemblée communautaire de :

- **DONNER ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires,
- **DONNER QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2017,
- **APPROUVER ET ARRETER** les comptes présentés en annexe.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires,
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2017,
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe.

Question n°10 -Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal – Compte Administratif 2017

Rapporteur : M. GRAPIN

L'exercice 2017 de la Communauté de Communes étant clos, Monsieur Jean-Louis GRAPIN, Vice-Président en charge des Finances, soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal qui fait ressortir un **excédent global de clôture de 238 445,19 €**.

	BP 2017	CA 2017
Chapitre 73 Impôts et taxes	50 000,00	24 005,13
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	340 000,00	340 000,00
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	390 000,00	364 005,13
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	0,00	0,00
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	0,00	0,00
Recettes de Fonctionnement	390 000,00	364 005,13
Chapitre 011 Charges à caractère général	270 000,00	114 619,56
Chapitre 012 Charges de personnel	13 000,00	6 656,38
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	287 000,00	121 275,94
<i>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>	103 000,00	0,00
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	103 000,00	0,00
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice	390 000,00	121 275,94
Résultat de Fonctionnement	0,00	242 729,19

	BP 2017	CA 2017	RAR 2017	TOTAL 2017
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement</i>	103 000,00	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	103 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'Investissement	103 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	9 000,00	4 284,00	4 700,00	8 984,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	94 000,00	0,00	94 000,00	94 000,00
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice	103 000,00	4 284,00	98 700,00	102 984,00
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'Investissement de l'exercice	103 000,00	4 284,00	98 700,00	102 984,00
Besoin de Financement	0,00	4 284,00	98 700,00	102 984,00
Résultat de Clôture	0,00	238 445,19		

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Bollène, Trésorière de la Communauté de Communes.

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Monsieur Le Vice-Président demande à l'assemblée communautaire de :

- **DONNER ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires,
- **DONNER QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2017,
- **APPROUVER ET ARRETER** les comptes présentés en annexe.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires,
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2017,
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe.

Question n°11 -Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) –
Compte Administratif 2017

Rapporteur : M. GRAPIN

L'exercice 2017 de la Communauté de Communes étant clos, Monsieur Jean-Louis GRAPIN, Vice-Président en charge des Finances, soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui fait ressortir un **excédent global de clôture de 38 719,89 €**.

	BP 2017	CA 2017
Chapitre 70 Produits des services	51 510,00	30 070,00
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	1 050,00	2 140,00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	0,00	2 880,00
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	52 560,00	35 090,00
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Chapitre 002 Excédent reporté	28 530,69	28 530,69
Recettes de Fonctionnement	81 090,69	63 620,69

Chapitre 011 Charges à caractère général	79 090,69	24 770,80
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 000,00	130,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	81 090,69	24 900,80
<i>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice	81 090,69	24 900,80

Résultat de Fonctionnement	0,00	38 719,89
-----------------------------------	-------------	------------------

	BP 2017	CA 2017	RAR 2017	TOTAL 2017
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Recettes d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Dépenses d'Investissement de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00

Besoin de Financement	0,00	0,00	0,00	0,00
------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Résultat de Clôture	0,00	38 719,89
----------------------------	-------------	------------------

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Bollène, Trésorière de la Communauté de Communes.
Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Monsieur Le Vice-Président demande à l'assemblée communautaire de :

- **DONNER ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires,
- **DONNER QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2017,
- **APPROUVER ET ARRETER** les comptes présentés en annexe.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires,
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2017,
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe.

Question n°12 -Budget Annexe de la Zone d'Activité Economique Notre Dame (ZAND) – Compte Administratif 2017

Rapporteur : M. GRAPIN

L'exercice 2017 de la Communauté de Communes étant clos, Monsieur Jean-Louis GRAPIN, Vice-Président en charge des Finances, soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de la Zone d'Activité Economique Notre Dame (ZAND) qui fait ressortir **un déficit global de clôture de 20 396,91 €**.

	BP 2017	CA 2017
Chapitre 70 Produits des services	376 710,62	182 700,62
Chapitre 77 Produits exceptionnels	1 300 493,78	0,00
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	1 677 204,40	182 700,62
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	0,00	0,00
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	0,00	0,00
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice	1 677 204,40	182 700,62
Chapitre 011 Charges à caractère général	0,00	0,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice	0,00	0,00
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	874 170,87	370 418,42
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>	874 170,87	370 418,42
Chapitre 002 Déficit reporté	803 033,53	803 033,53
Dépenses de Fonctionnement	1 677 204,40	1 173 451,95
Résultat de Fonctionnement	0,00	-990 751,33

	BP 2017	CA 2017	RAR 2017	TOTAL 2017
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>874 170,87</i>	<i>370 418,42</i>	<i>0,00</i>	<i>370 418,42</i>
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	<i>874 170,87</i>	<i>370 418,42</i>	<i>0,00</i>	<i>370 418,42</i>
Excédent de financement antérieur reporté	599 936,00	599 936,00	0,00	599 936,00
Recettes d'Investissement	1 474 106,87	970 354,42	0,00	970 354,42
Chapitre 16 Emprunt	1 474 106,87	0,00	0,00	0,00
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice	1 474 106,87	0,00	0,00	0,00
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Dépenses d'Investissement de l'exercice	1 474 106,87	0,00	0,00	0,00
Besoin de Financement	0,00	-970 354,42	0,00	-970 354,42
Résultat de Clôture	0,00	-20 396,91		

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Bollène, Trésorière de la Communauté de Communes.

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Monsieur Le Vice-Président demande à l'assemblée communautaire de :

- **DONNER ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires,
- **DONNER QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2017,
- **APPROUVER ET ARRETER** les comptes présentés en annexe.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires,
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2017,
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe.

Question n°13 -Budget Principal – Affectation du Résultat

Rapporteur : M. GRAPIN

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, Vice-Président en charge des Finances, indique, qu'après avoir examiné le Compte Administratif 2017 du Budget Principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif de 2018.

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 23 798 031,29 euros**,

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement du Budget Principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
	En euros
Résultat de Fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'Exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 300 497,42
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du Compte Administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 22 497 533,87
C. Résultat à affecter = A + B (hors Restes à Réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 23 798 031,29
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	5 141 257,10
E. Solde des Restes à réaliser d'Investissement Besoin de Financement Excédent de Financement	4 637 001,33
F. Besoin de Financement = D + E	9 778 258,43
Affectation = C = G + H	23 798 031,29
G Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	9 780 000,00
H. Report partiel en Fonctionnement R 002 Déficit Reporté D 002	14 018 031,29 0,00

L'assemblée est invitée à délibérer.

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement du Budget Principal

Question n°14 -Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal – Affectation du Résultat

Rapporteur : M. GRAPIN

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, Vice-Président en charge des Finances, indique, qu'après avoir examiné le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif de 2018.

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 242 729,19 euros**,

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement du Budget Principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		En euros
Résultat de Fonctionnement		
<u>A. Résultat de l'Exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 242 729,19
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du Compte Administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 0,00
C. Résultat à affecter = A + B (hors Restes à Réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 242 729,19
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		4 284,00
E. Solde des Restes à réaliser d'Investissement Besoin de Financement Excédent de Financement		98 700,00
F. Besoin de Financement	= D + E	102 984,00
Affectation = C	= G + H	242 729,19
G Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		102 984,00
H. Report partiel en Fonctionnement R 002 Déficit Reporté D 002		139 745,19 0,00

L'assemblée est invitée à délibérer.

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement du Budget Principal

Question n°15 -Vote des taux des 4 taxes

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour 2017 des taxes suivantes : Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti, Cotisation Foncière des Entreprises.

Considérant que les taux d'imposition pour 2016 et 2017 ont été fixés comme il suit :

Taxe d'habitation :	6,14 %
Taxe sur le foncier bâti :	0,00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	1,45 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	34,89 %

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **FIXER** les taux d'imposition pour 2018 comme il suit :

Taxe d'habitation :	6,14 %
Taxe sur le foncier bâti :	0,00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	1,45 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	34,89 %

L'assemblée est invitée à délibérer.

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, M. Claude BESNARD.

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2018

Question n°16 -Vote du taux de TEOM

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1636B sexies Code Général des Impôts,

Vu l'article 1609 quater du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 25 du 27 juin 2017 instituant une TEOM intercommunale.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 26 du 27 juin 2017 instituant un zonage pour l'application de différents taux de TEOM intercommunale.

Considérant que suite à l'institution d'une TEOM Intercommunale et d'un zonage pour l'application de cette taxe, il y a lieu de voter les différents taux de TEOM.

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **FIXER** les taux d'imposition pour 2018 comme il suit :

Zone 1	Bollène Centre (C6)	12,00%
Zone 2	Bollène hors Centre (C2)	9,94%
Zone 3	Lamotte du Rhône	4,40%
Zone 4	Lapalud Centre (C3)	10,16%
Zone 5	Lapalud hors centre (C1)	5,05%
Zone 6	Mondragon et Mornas	8,50%

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN

Contre : M. Claude BESNARD.

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2018

Question n°17 - Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 mars 2016 adoptant le principe du recours aux Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements pour la gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement de la Communauté de Communes,

Vu le débat d'orientations budgétaires pour 2018 et notamment le programme pluriannuel des Investissements

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- **VOTER** les Autorisations de Programme suivantes

3 Station Phytosanitaire		
Montant AP antérieur	Nouvelle AP	
210 000,00 €	303 400,00 €	
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019
0,00 €	155 200,00 €	148 200,00 €

4 Atelier 19		
Montant AP antérieur	Nouvelle AP	
962 559,20 €	1 038 208,51 €	
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019
853 208,51 €	185 000,00 €	0,00 €

7 Hôtel d'Entreprises		
Montant AP antérieur	Nouvelle AP	
500 000,00 €	500 000,00 €	
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019
43 434,00 €	456 566,00 €	0,00 €

11 Fonds de Concours		
Montant AP antérieur	Nouvelle AP	
9 000 000,00 €	10 076 400,00 €	
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019
1 057 838,81 €	5 659 761,19 €	3 358 800,00 €

13 Déchèterie			
Montant AP antérieur	Nouvelle AP		
1 395 000,00 €	1 395 000,00 €		
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019	CP 2020
0,00 €	154 000,00 €	885 800,00 €	355 200,00 €

14 Haut débit			
Montant AP antérieur		Nouvelle AP	
3 500 000,00 €		1 800 000,00 €	
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019	CP 2020
0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €

15 Cinéma		
Montant AP antérieur		Nouvelle AP
950 000,00 €		950 000,00 €
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019
17 629,70 €	529 000,00 €	403 370,30 €

16 Sentiers de Randonnées		
Montant AP antérieur		Nouvelle AP
320 000,00 €		320 000,00 €
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019
32 919,46 €	117 000,00 €	170 080,54 €

17 Immeuble Avenue Pasteur		
Montant AP antérieur		Nouvelle AP
0,00 €		1 770 000,00 €
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019
0,00 €	370 000,00 €	1 400 000,00 €

18 Soutien à l'activité Economique		
Montant AP antérieur		Nouvelle AP
0,00		1 600 000,00
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019
0,00	800 000,00	800 000,00

19 Equipements Culturels, sportifs et Scolaires		
Montant AP antérieur		Nouvelle AP
0,00		7 200 000,00
Consommation des Crédits Antérieure	CP 2018	CP 2019
0,00	3 610 000,00	3 590 000,00

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, Claude BESNARD, Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

- **VOTE** les Autorisations de Programme

Question n°18 -Dotation de Solidarité Communautaire pour 2018

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 février 2007 instaurant la Dotation de Solidarité Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 mai 2012 modifiant les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Vu les fiches récapitulatives de répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2017 des communes de Bollène, Lamotte du Rhône, Lapalud, Mondragon et Mornas

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2018

Considérant que la Dotation de Solidarité Communautaire est un versement facultatif effectué par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs Communes membres.

Considérant également qu'il s'agit d'un outil de péréquation destiné à favoriser la solidarité entre communes membres, et le cas échéant, avec des EPCI limitrophes.

Considérant que l'enveloppe du Fonds de Péréquation de Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été maintenu en 2018 à son niveau 2017.

Considérant que le montant pour 2018 de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pourrait, de la même manière, être maintenu à son niveau 2017, de manière à aider les communes à prendre en charge leur participation à ce Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC),

Considérant que la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire conformément à la délibération du 29 mai 2012, sera effectuée en fonction de deux fractions :

- Une fraction de la population DGF : 60 %
- Une fraction du potentiel financier par habitant : 40 %

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **FIXER** le montant global de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2018 à 3 396 106,00 euros.
- **APPROUVER** le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2018 selon les modalités actées par délibération du 29 Mai 2012, soit :

	Fraction Population		Fraction Potentiel Financier		Total
	Population DGF	Attribution	Potentiel Financier Par Hab	Attribution	
Bollène	14 020	1 078 528	1 991,629458	560 113	1 638 641
Lamotte du Rhône	418 (2 000)*	153 856	1 401,035885	23 752	177 608
Lapalud	3 956	304 326	960,047270	327 859	632 185
Mondragon	3 994	307 250	1 212,675013	262 068	569 318
Mornas	2 518	193 704	1 084,903098	184 650	378 354
Total	25 045	2 037 664	40 401 116	1 358 442	3 396 106

* Population DGF (population retenue)

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **FIXE** le montant global de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2018 à 3 396 106,00 euros.
- **APPROUVE** le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2018 selon les modalités actées par délibération du 29 Mai 2012, soit :

Question n°19 -Budget Principal – Budget Primitif pour 2018

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'Instruction budgétaire et Comptable M14 applicable aux Communes et aux EPCI,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du Conseil Communautaire du 20 février 2018,

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, vice-Président en charge des Finances, présente au Conseil Communautaire le budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	BP 2018
Chapitre 013 Atténuation de charges	60 000,00
Chapitre 70 Produits des services	1 213 000,00
Chapitre 73 Impôts et taxes	23 497 892,00
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	4 725 527,93
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	315 500,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice	29 811 919,93
Chapitre 002 Excédent reporté	14 018 031,29
Recettes de Fonctionnement	43 829 951,22
Chapitre 011 Charges à caractère général	5 105 602,00
Chapitre 012 Charges de personnel	4 300 000,00
Chapitre 014 Atténuation de produits	19 000 000,00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 473 020,00
Chapitre 66 Charges financières	8 800,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 334 000,00
Chapitre 022 Dépenses imprévues	1 000 000,00
<i>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</i>	<i>11 348 529,22</i>
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>260 000,00</i>
Dépenses de Fonctionnement	43 829 951,22
Résultat de Fonctionnement	0,00

	RAR	Crédits 2018	BP 2018
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 030 000,00	10 030 000,00
Chapitre 13 Subventions d'investissement	240 882,00	0,00	240 882,00
Chapitre 16 Emprunt	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27 Autres Immobilisations financières	0,00	1 474 000,00	1 474 000,00
Chapitre 024 Cessions d'immobilisations	0,00	1 434 000,00	1 434 000,00
<i>Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>11 348 529,22</i>	<i>11 348 529,22</i>
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>260 000,00</i>	<i>260 000,00</i>
<i>Chapitre 041 opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Recettes d'Investissement	240 882,00	24 546 529,22	24 787 411,22
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	35 790,84	315 700,00	351 490,84
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	3 494 073,29	3 518 211,24	7 012 284,53
Chapitre 16 Emprunt	0,00	11 000,00	11 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	983 094,10	6 972 091,47	7 955 185,57
Chapitre 23 Immobilisations en cours	364 925,10	3 641 166,00	4 006 091,10
Chapitre 020 Dépenses imprévues	0,00	310 102,08	310 102,08
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Chapitre 041 opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Dépenses d'Investissement	4 877 883,33	14 768 270,79	19 646 154,12
Déficit de financement antérieur reporté	0,00	5 141 257,10	5 141 257,10
Recettes d'Investissement	4 877 883,33	19 909 527,89	24 787 411,22
Besoin de Financement	4 637 001,33	-4 637 001,33	0,00
Résultat de Clôture	-4 637 001,33	4 637 001,33	0,00

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN

- **APPROUVE** le budget primitif du Budget Principal

Question n°20 -Budget de la Zone d'Activité Economique de la Croisière Sud – Budget Primitif pour 2018

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,
Vu l'Instruction budgétaire et Comptable M14 applicable aux Communes et aux EPCI,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du Conseil Communautaire du 20 février 2018,

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, vice-Président en charge des Finances, présente au Conseil Communautaire le budget primitif du Budget Annexe de la Zone d'Activité Economique de la Croisière Sud pour l'exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

		BP 2018
Chapitre 70	Produits des services	400 000,00
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>2 429 618,00</i>
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice		2 829 618,00
Chapitre 002	Excédent reporté	0,00
Recettes de Fonctionnement		2 829 618,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 429 618,00
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>400 000,00</i>
Dépenses de Fonctionnement		2 829 618,00
Résultat de Fonctionnement		0,00

		RAR	Crédits 2018	BP 2018
Chapitre 16	Emprunt	0,00	2 029 618,00	2 029 618,00
<i>Chapitre 040</i>	<i>o/o transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>400 000,00</i>	<i>400 000,00</i>
Recettes d'Investissement		0,00	2 429 618,00	2 429 618,00
<i>Chapitre 040</i>	<i>o/o transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>2 429 618,00</i>	<i>2 429 618,00</i>
Dépenses d'Investissement de l'exercice		0,00	2 429 618,00	2 429 618,00
Besoin de Financement		0,00	0,00	0,00
Résultat de Clôture		0,00	0,00	0,00

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **ADOPTER** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d'Investissement.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

- **ADOPTÉ** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d'Investissement.

Question n°21 -Budget Annexe de la Zone d'Activité Economique Notre Dame (ZAND) – Budget Primitif pour 2018

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,
Vu l'Instruction budgétaire et Comptable M14 applicable aux Communes et aux EPCI,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du Conseil Communautaire du 20 février 2018,

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, vice-Président en charge des Finances, présente au Conseil Communautaire le budget primitif du Budget Annexe de la Zone d'Activité Economique Notre Dame pour l'exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	BP 2018
Chapitre 70 Produits des services	290 516,75
Chapitre 77 Produits exceptionnels	1 203 987,03
Recettes de Fonctionnement	1 494 503,78
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>	<i>503 752,45</i>
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice	503 752,45
Chapitre 002 Déficit reporté	990 751,33
Dépenses de Fonctionnement	1 494 503,78
Résultat de Fonctionnement	0,00

	RAR	Crédits 2018	BP 2018
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>503 752,45</i>	<i>503 752,45</i>
Recettes d'Investissement	0,00	503 752,45	503 752,45
Excédent de financement antérieur reporté	0,00	970 354,42	970 354,42
Recettes d'Investissement	0,00	1 474 106,87	1 474 106,87
Chapitre 16 Emprunt	0,00	1 474 106,87	1 474 106,87
Dépenses d'Investissement de l'exercice	0,00	1 474 106,87	1 474 106,87
Besoin de Financement	0,00	-503 752,43	-503 752,43
Résultat de Clôture	0,00	0,00	0,00

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **ADOPTER** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d'Investissement.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN

- **ADOPTÉ** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d'Investissement.

Question n°22 -Budget Annexe du Pôle Médical – Budget Primitif pour 2018

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,
Vu l’Instruction budgétaire et Comptable M14 applicable aux Communes et aux EPCI,
Vu le Débat d’Orientation Budgétaire présenté en séance du Conseil Communautaire du 20 février 2018,

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, vice-Président en charge des Finances, présente au Conseil Communautaire le budget primitif du Budget Annexe du Pôle Médical pour l’exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s’équilibrent de la manière suivante :

		BP 2018
Chapitre 70	Produits des services	40 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	150 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	40 000,00
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice		230 000,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	140 000,00
Chapitre 012	Charges de personnel	40 000,00
<i>Chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>50 000,00</i>
Dépenses de Fonctionnement		230 000,00
Résultat de Fonctionnement		0,00

	RAR	Crédits 2018	BP 2018
<i>Chapitre 021</i>	<i>0,00</i>	<i>50 000,00</i>	<i>50 000,00</i>
Recettes d'Investissement	0,00	50 000,00	50 000,00
Chapitre 21	0,00	50 000,00	50 000,00
Dépenses d'Investissement de l'exercice	0,00	50 000,00	50 000,00
Besoin de Financement	0,00	0,00	0,00
Résultat de Clôture	0,00	0,00	0,00

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

Monsieur le Président propose à l’assemblée communautaire de :

- **ADOPTER** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d’Investissement.

L’assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN

- **ADOPTÉ** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d’Investissement.

Question n°23 -Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Budget Primitif pour 2018

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,
Vu l'Instruction budgétaire et Comptable M14 applicable aux Communes et aux EPCI,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du Conseil Communautaire du 20 février 2018,

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, vice-Président en charge des Finances, présente au Conseil Communautaire le budget primitif du Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	BP 2018
Chapitre 70 Produits des services	35 000,00
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	1 000,00
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice	36 000,00
Chapitre 002 Excédent reporté	38 719,89
Recettes de Fonctionnement	74 719,89
Chapitre 011 Charges à caractère général	50 000,00
Chapitre 012 Charges de personnel	22 000,00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 500,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 219,89
Dépenses de Fonctionnement	74 719,89
Résultat de Fonctionnement	0,00

	RAR	Crédits 2018	BP 2018
Recettes d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Besoin de Financement	0,00	0,00	0,00
Résultat de Clôture	0,00	0,00	0,00

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **ADOPTER** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d'Investissement.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN

- **ADOPTER** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d'Investissement.

Question n°24 -Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal – Budget Primitif pour 2018

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'Instruction budgétaire et Comptable M14 applicable aux Communes et aux EPCI,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en séance du Conseil Communautaire du 20 février 2018,

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, vice-Président en charge des Finances, présente au Conseil Communautaire le budget primitif du Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

		BP 2018
Chapitre 73	Impôts et taxes	25 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	500 000,00
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice		525 000,00
Chapitre 002	Excédent reporté	139 745,19
Recettes de Fonctionnement		664 745,19
Chapitre 011	Charges à caractère général	90 000,00
Chapitre 012	Charges de personnel	333 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 000,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	231 745,19
Dépenses de Fonctionnement		664 745,19
Résultat de Fonctionnement		0,00

		RAR	Crédits 2018	BP 2018
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	102 984,00	102 984,00
Chapitre 021	Virement de la section de Fonctionnement	0,00	231 745,19	231 745,19
Recettes d'Investissement		0,00	334 729,19	334 729,19
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	4 700,00	0,00	4 700,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	94 000,00	231 745,19	325 745,19
Dépenses d'Investissement de l'exercice		98 700,00	231 745,19	330 445,19
Déficit de financement antérieur reporté		0,00	4 284,00	4 284,00
Recettes d'Investissement		98 700,00	236 029,19	334 729,19
Besoin de Financement		98 700,00	-98 700,00	0,00
Résultat de Clôture		-98 700,00	98 700,00	0,00

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **ADOPTER** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d'Investissement.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN

- **ADOPTE** le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d'Investissement.

Question n°25 -FDC / 2018-003 – Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mondragon pour l'aménagement de sa salle des fêtes

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu l'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 22 du 28 mars 2017 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2017-2019,
Vu la délibération du conseil municipal de Mondragon du 26 février 2018 sollicitant le versement d'un fonds de concours de 101 775,05 euros pour l'aménagement de sa salle des fêtes,
Vu l'avis du Bureau Communautaire du 27 mars 2018,
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 27 mars 2018,

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, vice-président en charge des finances, informe les membres de l'assemblée communautaire que Monsieur le Maire de Mondragon a adressé une demande de fonds de concours pour l'aménagement de sa salle des fêtes.

Considérant que ce projet, dont le coût prévisionnel a été arrêté à 203 550,11euros HT, concerne une thématique visée par le règlement d'attribution des fonds de concours comme susceptible de bénéficier d'un fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité, soit 101 775,05 euros, n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune de Mondragon.

Considérant que le montant des fonds de concours attribués sur la période 2017-2019 à la commune de Mondragon n'excède pas le plafond défini par le règlement d'attribution des fonds de concours.

Monsieur le Président propose :

- **D'ATTRIBUER** un fonds de concours de 101 775,05 euros à la commune de Mondragon en vue de participer au financement de l'aménagement de sa salle des fêtes,
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412 du Budget Principal de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,
- **DE DIRE** qu'il sera fait application, pour l'ensemble de ses dispositions, du règlement d'attribution des fonds de concours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours de 101 775,05 euros à la commune de Mondragon en vue de participer au financement de l'aménagement de sa salle des fêtes,

- **DIT** que la dépense sera imputée en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412 du Budget Principal de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,
- **DIT** qu'il sera fait application, pour l'ensemble de ses dispositions, du règlement d'attribution des fonds de concours,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Question n°26 -FDC / 2018-004 – Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mondragon pour l'aménagement de son gymnase.

Rapporteur : M. GRAPIN

Vu l'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 22 du 28 mars 2017 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2017-2019,

Vu la délibération du conseil municipal de Mondragon du 26 février 2018 sollicitant le versement d'un fonds de concours de 56 737,45 euros pour l'aménagement de son gymnase

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 27 mars 2018,

Vu l'avis de la commission des finances du 27 mars 2018.

Monsieur Jean-Louis GRAPIN, vice-président en charge des finances, informe les membres de l'assemblée communautaire que Monsieur le Maire de Mondragon a adressé une demande de fonds de concours pour l'aménagement de son gymnase.

Considérant que ce projet, dont le coût prévisionnel a été arrêté à 113 474,90 euros HT, concerne une thématique visée par le règlement d'attribution des fonds de concours comme susceptible de bénéficier d'un fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité, soit 56 737,45 euros, n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune de Mondragon.

Considérant que le montant des fonds de concours attribués sur la période 2017-2019 à la commune de Mondragon n'excède pas le plafond défini par le règlement d'attribution des fonds de concours.

Monsieur le Président propose :

- **D'ATTRIBUER** un fonds de concours de 56 737,45 euros à la commune de Mondragon en vue de participer au financement de l'aménagement de son gymnase,
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412 du Budget Principal de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,
- **DE DIRE** qu'il sera fait application, pour l'ensemble de ses dispositions, du règlement d'attribution des fonds de concours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours de 56 737,45 euros à la commune de Mondragon en vue de participer au financement de l'aménagement de son gymnase,
- **DIT** que la dépense sera imputée en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412 du Budget Principal de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,

- **DIT** qu'il sera fait application, pour l'ensemble de ses dispositions, du règlement d'attribution des fonds de concours,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Question n°27 - Demande de subventions à l'agence de l'eau et au titre du FEADER pour les travaux de mise en place d'une station collective de remplissage et lavage pour pulvérisateurs

Rapporteur : M. PEREZ

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.211-7 et L. 213-12 du Code de l'Environnement,

Vu la décision du Président prise sur délégation en date du 11 janvier 2017 actant de l'acquisition de la parcelle cadastrée n°380 sur la commune de Mondragon,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 27 mars 2018,

Vu l'avis de la Commission Environnement du 28 mars 2018,

Considérant que la Communauté de Communes exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), notamment la protection et la restauration des sites (alinéa 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement),

Considérant le projet de mise en place d'une station collective de remplissage et lavage pour pulvérisateur sur la commune de Mondragon. Cette station à caractère collectif permet de sécuriser les opérations de remplissage et de lavage des pulvérisateurs en vue de réduire la pollution phytosanitaire de l'eau sur le territoire de la CCRLP.

Considérant que le coût et le financement prévisionnels du projet sont les suivant :

- Coût prévisionnel des travaux : 252 833,00 € HT
- Montant des dépenses éligibles aux demandes de subventions : 218 090,50 €
- Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Taux d'aide	Montant de l'aide € HT
Agence de l'Eau RMC	75%	130 854,30 €
FEADER	25%	43 618,10 €
Total d'aide publique (hors AAC)	80%	174 472,40 €
CCRLP	20%	43 618,10 €
TOTAL	100%	218 090,50 €
CCRLP (part restant de l'enveloppe globale)		34 742,50€
TOTAL CCRLP		78 360,60 €
TOTAL DU PROJET		252 833,00 €

Il est proposé à l'assemblée communautaire :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel des travaux de mise en œuvre d'une station collective de remplissage et lavage pour pulvérisateur,
- **DE SOLLICITER** l'Agence de l'eau pour l'attribution d'une subvention d'un montant plafond de 130 854,230 € pour les travaux de mise en œuvre d'une station collective de remplissage et lavage pour pulvérisateur,
- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention FEADER d'un montant plafond de 43 618,10 € pour les travaux de mise en œuvre d'une station collective de remplissage et lavage pour pulvérisateur,
- **DE S'ENGAGER** auprès de la Région PACA à respecter les dispositions du règlement financier et de ses annexes ainsi que les dispositions réglementaires générales

s'appliquant au domaine des subventions publiques,

- **D'AUTORISER** le Président à engager les procédures et à signer tout acte ou engagement à intervenir pour l'exécution de la présente délibération

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux de mise en œuvre d'une station collective de remplissage et lavage pour pulvérisateur,
- **SOLLICITE** l'Agence de l'eau pour l'attribution d'une subvention d'un montant plafond de 130 854,230 € pour les travaux de mise en œuvre d'une station collective de remplissage et lavage pour pulvérisateur,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention FEADER d'un montant plafond de 43 618,10 € pour les travaux de mise en œuvre d'une station collective de remplissage et lavage pour pulvérisateur,
- **S'ENGAGE** auprès de la Région PACA à respecter les dispositions du règlement financier et de ses annexes ainsi que les dispositions réglementaires générales s'appliquant au domaine des subventions publiques,
- **AUTORISE** le Président à engager les procédures et à signer tout acte ou engagement à intervenir pour l'exécution de la présente délibération

Question n°28 - Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Vaucluse,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 27 mars 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Bollène en date du 26 mars 2018 approuvant la convention de mise à disposition

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord-Vaucluse (SIAERHNV) en date du 05 février 2018

Vu le projet de convention de mise à disposition ci-jointe,

Considérant que la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) définie à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement a été transférée à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence au 1er janvier 2018,

Considérant qu'au regard de l'arrêté du 22 décembre 2017, le SIAERHNV est dessaisi de droit du volet GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que le SIAERHNV a délibéré en date du 05 février 2018 et a considéré que 40.90 % du réseau hydraulique ne relevaient pas des missions « GEMAPI » et demeureront par conséquent sous gestion du SIAERHNV. En conséquence 59,10% de la compétence « GEMAPI » relèvera de la CCRLP, et à ce titre l'agent de la ville de Bollène pourrait être mise disposition de l'intercommunalité à hauteur de 59,10 % de son temps de travail.

Considérant que la convention présentée par la ville de Bollène propose de mettre à disposition l'agent à hauteur de 70 % de son temps de travail,

Au regard de cette répartition discordante, il est donc proposé à l'assemblée communautaire de :

- **NE PAS APPROUVER** la convention de mise à disposition jointe en annexe,

L'assemblée est invitée à délibérer

Le Conseil Communautaire, à la **majorité** des suffrages exprimés :

Abstentions : Mme Katie RICARD, M. Serge BASTET

Contre : Mme Marie-Claude BOMPARD (2), M. François MORAND, M. Claude RAOUX, Mme Marie CALERO, Mme Marie-France NERSESSIAN, M. Jean-Marie VASSE, M. Pierre MASSART (2), Mme Jacqueline MOREL, Mme Christine FOURNIER, Mme Thérèse PLAN, Claude BESNARD

- **N'APPROUVE PAS** la convention de mise à disposition jointe en annexe,

La séance levée à 22h15